

Pauvreté et précarité dans le diocèse de Marseille

Par Philippe Langevin, économiste

Avril 2004

1-Indicateurs de précarité

La pauvreté est un état relatif. Elle dépend du niveau de vie de l'ensemble de la population et de l'amplitude des inégalités sociales. Elle renvoie à la fois à une situation économique et à une ambition politique. La première est celle de la capacité d'un territoire à créer de la valeur, la seconde, au niveau des inégalités, de ce qu'une société estime acceptable. La première est objective, la seconde ne l'est pas. La pauvreté est mesurée par deux indicateurs :

- L'indicateur monétaire s'attache aux ressources perçues. On considère qu'un ménage est pauvre si son revenu est inférieur à la moitié de la médiane¹ des revenus ; soit 560 € par mois pour une personne seule. Chaque adulte supplémentaire vivant dans le ménage concerné « compte » pour 0,5 de plus et chaque enfant de moins de 14 ans pour 0,3.
- L'indicateur de pauvreté « administrative » permet de connaître le nombre de personnes qui relèvent de la solidarité nationale. Ce sont les bénéficiaires des minimums sociaux.

Mais la pauvreté n'est pas uniquement monétaire. André Gueslin en propose la définition suivante : « Le quart-monde dans les pays riches rassemble des populations dominées qui manquent du minimum vital et du minimum en général compte tenu des usages, qui ont des comportements marginaux et se trouvent exclues par l'absence de travail, par la difficulté de communiquer, par le sentiment de perte de dignité, et celui d'humiliation, par leurs comportements mêmes. Privées souvent de liens contractuels, elles se heurtent à des phénomènes de blocages permanents tels qu'elles ont les plus grandes difficultés pour s'intégrer, voire seulement pour s'intégrer socialement ». Le comité économique et social européen considère comme pauvres « les individus et les familles dont les ressources sont si faibles qu'ils sont exclus des modes de vie, des habitudes et activités normaux de l'État dans lequel ils vivent ».

On a longtemps considéré la pauvreté comme un échec individuel dans un contexte de rareté et cru que le développement économique et social allait permettre d'éradiquer la grande pauvreté. Dans les « trente glorieuses », quand l'État Providence a élargi le champ de la protection sociale, la cause semblait entendue : la pauvreté serait éradiquée par la croissance économique. Les mutations des années quatre-vingt sont venues rappeler les limites d'une telle conviction. Les « nouveaux pauvres » signifient l'échec de la croissance et de l'État Providence.

En 2004, alors que la France, avec un PNB/h de 23 700 \$, est l'un des pays les plus riches du monde, cinquième puissance économique mondiale, 10 % de la population est en dessous du minimum vital. Cette proportion atteint 15 % dans le diocèse de Marseille.

¹ La médiane est la valeur qui sépare la population totale en deux parties égales : la moitié des ménages a un niveau supérieur à ce montant, l'autre moitié à un niveau inférieur.

Les habitants du diocèse de Marseille sont particulièrement affectés par la précarité

Le diocèse de Marseille, qui correspond à l'arrondissement, comprend 21 communes réparties en 4 cantons qui représentent 980 082 habitants soit 53 % de la population du département des Bouches du Rhône. La part de la commune de Marseille, avec 798 000 habitants est de 82 %. La commune la plus importante domine tout ce territoire. Deux autres villes moyennes, Aubagne et la Ciotat, avec respectivement 42 600 et 31 600 habitants complètent l'armature urbaine. 7 communes ont entre 5000 et 10 000 habitants : Plan de Cuques (10 000), Auriol (9 400), Cassis (8 000), Roquevaire (7 800), Carnoux (7 040), la Penne/Huveaune (6 000) et Gémenos (5 500). À cause du solde migratoire négatif de Marseille, qui traduit le fait qu'il y a davantage de départs que d'arrivées, la croissance démographique de ce territoire est plus de deux fois plus faible qu'au niveau départemental. Elle est essentiellement due au solde naturel. Par contre, les autres cantons qui entourent Marseille présentent un comportement démographique opposé. Leur population augmente plus vite qu'au niveau du département ; la plus grande part de cet accroissement provient du solde migratoire.

	P. 1990	P. 1999	Taux de croissance annuel moyen 90-99 %		
			Solde naturel	Solde migratoire	Total
Canton d'Aubagne	54 659	57 882	0,15	0,49	0,64
Canton de La Ciotat	52 116	55 042	0,07	0,54	0,61
Canton de Roquevaire	32 054	39 318	39 318	2	2,29
Canton d'Allauch	25 939	29 410	-0,1	1,5	1,4
Marseille	800 550	798 430	0,22	-0,25	-0,03
Diocèse	965 318	980 082	0,2	-0,03	0,17
Bouches du Rhône	1 759 371	1 835 719	0,32	0,15	0,47

1-Les ménages à faibles ressources

Marseille est l'un des villes françaises les plus affectées par la précarité. Le poids des ménages à très bas niveau de revenus est exceptionnel. La dynamique économique et la meilleure image de marque dont elle bénéficie ne concernent qu'une partie de ses habitants. 15 à 20 % des Marseillais vivent dans une situation de paupérisation. Après s'être stabilisée entre 1995 et 2000, leur part relative a tendance à progresser avec le ralentissement conjoncturel des années 2001. Ni les grandes opérations de la cité Phocéenne (Euroméditerranée, grand projet de ville, rénovation du centre ville, TGV Méditerranée, relance de l'activité portuaire), ni la reconversion de la construction navale à La Ciotat, ni le succès des zones d'activité d'Aubagne ou les retombées du pôle microélectronique de Rousset n'ont pu réduire sensiblement le nombre de familles dans le besoin. Bien au contraire, elles sont devenues encore plus pauvres, ne pouvant avoir accès aux nouveaux emplois créés exigeant de fortes qualifications. Un grand nombre d'entre elles n'a pour seules ressources que les transferts sociaux. En 1 999, le revenu moyen par foyer fiscal est de 15 287 € au niveau national ; il est de 13 742 € dans les Bouches du Rhône et de 12 862 € à Marseille. Toutes les autres communes du diocèse, sauf la Ciotat sont au-dessus de ce seuil ; et à part Aubagne, les autres communes sont au-dessus de la moyenne nationale.

Deux types d'écart sont à relever. :

Entre les 22 communes d'abord où le revenu moyen par foyer fiscal est deux fois plus élevé à Gémenos qu'à la Ciotat ; entre les arrondissements de Marseille ensuite où le revenu fiscal moyen varie de 7992 € dans le 15^o arrondissement et 21 865 € dans le 8^o arrondissement. Les habitants des communes de la périphérie ont des revenus plus élevés que ceux de Marseille. Parmi les grandes villes françaises, Marseille est celle où les disparités de revenus sont les plus importantes.

Le rapport entre les revenus moyens imposés et non imposés est un indicateur de disparités de ressources entre les ménages. Il est particulièrement élevé à Cassis, Gémenos et Ceyreste qui sont des communes où le revenu moyen total est élevé mais où certains quartiers sont particulièrement affectés par la précarité de leurs habitants. Les écarts entre

- Revenus moyens non imposés varient entre 21 865 € à La Ciotat et 7357 € à Belcodène soit de 1 à 1,3,
- Revenus moyens totaux varient entre 13 131 € à Aubagne et 22 904 € à Gémenos soit de 1 à 1,7.
- Revenus moyens imposés varient de 20 893 € à la Penne/Huveaune et 33 030 € à Gémenos soit de 1 à 1,6.

Les ménages non imposés sont particulièrement nombreux dans les communes les plus importantes Le revenu moyen total est particulièrement important à Gémenos (grâce au succès de la zone d'entreprises et des installations récentes d'entreprises) et, d'une façon générale, dans les petites communes résidentielles du canton de Roquevaire. Ce sont celles qui ont, dans le département, les revenus les plus élevés.

Revenu moyen par foyer fiscal - €- 1999					
	Total	Imposé	Non imposé	Rapport	% foyers non imposés
Allauch	18 441	25 577	6 561	3,90	38 %
Aubagne	13 131	20 924	5 721	3,66	51 %
Auriol	14 899	21 954	6 734	3,26	46 %
Belcodène	17 397	23 061	7 357	3,13	36 %
Cadolive	14 059	20 810	6 924	3,01	49 %
Carnoux	16 994	23 834	6 441	3,70	39 %
Cassis	21 249	30 752	5 459	5,63	38 %
Ceyreste	18 031	25 639	5 902	4,34	39 %
Cuges les Pins	13 940	20 843	6 345	3,28	48 %
Gémenos	22 904	33 030	5 999	5,51	37 %
Gréasque	14 710	20 767	7 081	2,93	44 %
La Bouilladisse	15 684	22 611	6 656	3,40	43 %
La Ciotat	12 779	20 850	5 610	3,72	53 %
La Destrousse	15 245	21 517	7 159	3,01	44 %
Marseille	12 862	21 864	4 822	4,53	53 %
Penne/Huveaune	14 120	20 393	6 517	3,13	45 %
Peypin	15 273	21 571	7 433	2,90	45 %
Plan de Cuques	13 367	22 727	6 442	3,53	39 %
Roquefort la Bédoule	15 717	22 760	6 211	3,66	43 %
Roquevaire	16 102	23 574	6 053	3,89	43 %
Saint Savournin	14 837	20 813	6 947	3,00	43 %

La situation à Marseille traduit de profondes différences d'un arrondissement à un autre et des inégalités encore plus fortes. Les 1^o, 2^o, 3^o, 14^o, 15^o et 16^o arrondissement sont ceux où la part des foyers fiscaux non imposables est la plus forte, le revenu moyen le plus faible et celui

des ménages non imposés au seuil de la pauvreté le plus élevé. Cette coupure historique entre un nord industriel et ouvrier et un sud résidentiel et bourgeois a été maintenue malgré la crise industrielle. Elle apparaît dans tous les indicateurs retenus.

Revenu moyen par foyer fiscal - € Marseille- 1999					
	Total	Imposé	Non Imposé	Rapport	% foyers non imposés
1 ^o arrondissement	8 776	19 683	3 582	5,49	67,7 %
2 ^o arrondissement	7 998	17 355	3 748	4,63	68,8 %
3 ^o arrondissement	7 758	15 978	3 960	4,03	68,4 %
4 ^o arrondissement	12 296	18 922	5 086	3,72	47,9 %
5 ^o arrondissement	11 552	18 099	4 736	3,82	49,0 %
6 ^o arrondissement	14 467	22 853	4 542	5,03	45,6 %
7 ^o arrondissement	16 693	24 395	5 052	4,83	39,8 %
8 ^o arrondissement	21 865	30 853	5 567	5,54	35,5 %
9 ^o arrondissement	16 762	24 574	5 652	4,35	41,3 %
10 ^o arrondissement	11 701	18 396	5 456	3,37	51,7 %
11 ^o arrondissement	12 597	20 283	5 678	3,57	52,6 %
12 ^o arrondissement	16 435	24 134	5 605	4,31	41,6 %
13 ^o arrondissement	10 880	19 555	4 900	3,99	59,2 %
14 ^o arrondissement	8 703	16 813	4 477	3,76	65,7 %
15 ^o arrondissement	7 992	16 330	4 464	3,66	70,3 %
16 ^o arrondissement	9 511	17 106	4 937	3,46	62,4 %
Marseille	12 862	21 864	4 822	4,53	52,8%

15% des Marseillais ont des revenus très faibles. Dix-sept quartiers ont plus du quart de leur population en situation de pauvreté. Ils se situent du 13^o au 16^o arrondissement et du 1^o au 3^o.

2) Les allocataires du revenu minimum d'insertion

Les allocataires du revenu minimum d'insertion font partie des précaires parmi les pauvres dans la mesure où ils ne disposent que de très faibles ressources ou, le plus souvent d'aucune ressource. L'article 1 de la loi de décembre 1988 précise que « toute personne qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation de l'économie et de l'emploi, se trouve dans l'incapacité de travailler, a le droit d'obtenir des moyens convenables d'existence ». Le versement de l'allocation est en théorie conditionné à la signature d'un contrat dont l'objectif est de permettre à l'intéressé d'entreprendre les démarches nécessaires à sa sortie du dispositif. En fait, cette allocation à caractère transitoire est souvent devenue définitive.

A- Situation départementale

Les Bouches du Rhône ont le taux le plus élevé d'allocataires du RMI par rapport aux autres départements français. Ce taux est en sensible augmentation ces derniers mois. Cette évolution va se poursuivre avec la réforme de l'allocation chômage. En décembre 2003, le nombre d'allocataires du RMI était de 68 587 personnes soit 3,7 % de la population totale. Ces allocations couvrent une population de 133 700 personnes (7,17 % de la population totale). On pourrait penser que cette situation est uniquement due à des difficultés particulières rencontrées dans le département : manque d'emplois, orientation des entreprises vers les emplois qualifiés, faible niveau de qualification des demandeurs d'emploi, précarité de nombreuses familles. C'est probablement en partie le cas, au vu du taux de chômage, et de l'écart entre les demandes d'emplois non satisfaites répertoriées à l'ANPE (17.000) et le

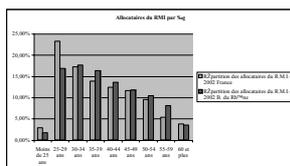
nombre de bénéficiaires du RMI. (68.000). Mais cette explication ne suffit probablement pas si l'on compare le poids relatif du RMI par rapport aux autres dispositifs d'assistance et aux indicateurs qui traduisent la situation comparée du département par rapport à d'autres. Il y a manifestement, dans le département, une tendance particulière à bénéficier d'une allocation RMI et à rester dans un système d'assistance. Cette situation est malsaine dans la mesure où elle conduit à un cercle vicieux : les personnes s'installent dans le RMI, et les allocataires du RMI ont une image dévalorisée auprès des employeurs et de la population qui rend difficile leur sortie du système. Le cercle de la pauvreté et de l'exclusion se referme sur eux.

Non seulement, le département des Bouches du Rhône est le premier département de la France métropolitaine pour la part de sa population couverte par le RMI mais c'est aussi celui où le nombre d'allocataires augmente le plus rapidement. Entre 1991 et 2003, le nombre d'allocataires a augmenté de 164 % dans le département, contre 104 % au niveau national.

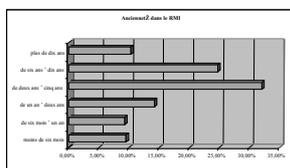
Par rapport au niveau national, la répartition des allocataires par tranche d'âge, met en évidence le poids relatif moins important des moins de 30 ans et plus important des plus de 55 ans. La majeure partie des allocataires se situe dans les tranches démographiques de la pleine activité. Il est néanmoins important de constater que les moins de 30 ans représentent près de 20 % du total des allocataires.

Si 9,5 % des allocataires perçoivent le RMI depuis moins de 6 mois et 9,3 % de 6 à 12 mois, 83 % d'entre eux le reçoivent depuis plus d'un an. Il est donc avéré que le RMI tend à devenir, dans le département, un minimum social comme les autres, voire un minimum social privilégié. Un nombre croissant d'allocataires, en effet, est fixé dans le RMI

Un élément inquiétant est la brutale accélération du nombre d'allocataires au moment même de l'installation du département dans ses nouvelles responsabilités. Après deux années de stagnation relative, le nombre d'allocataires a augmenté au dernier trimestre 2003 sous l'effet de la basse conjoncture (on est passé de 67.280 allocataires en août 2003 à 68.587 en décembre). Ce phénomène sera accentué au premier semestre 2004 du fait de la réforme de l'allocation chômage.



Depuis le premier janvier 2004, sont en effet effectifs l'impact des modifications de la couverture Unedic, le basculement de l'allocation de recherche d'emplois (ARE) vers l'allocation spécifique de solidarité (ASS) et la mise en application des nouvelles règles de l'ASS (renouvellement pas systématique et limité à trois ans, deux ans maximum pour les nouveaux entrants).



Selon les estimations des experts, cette réforme entraînera mécaniquement une pression immédiate sur le RMI d'environ 4.000 allocataires supplémentaires à la charge nette du département. Par ailleurs, alors que 34 % allocataires titulaires d'un contrat d'insertion dans des mesures pour l'emploi le sont sous forme de contrats aidés (contrats emplois solidarité,

contrats consolidés, contrats initiative emploi), l'enveloppe affectée par l'État à ces mesures pour l'emploi va diminuer de 30 %. Il est cependant prévu que les allocataires du RMI bénéficieront de façon plus large des mesures pour l'emploi, de façon à pouvoir conserver cette part.

Ces 4.000 personnes n'ont aujourd'hui plus de couverture Unedic et sont en file d'attente dans les services d'instruction où ils resteront pendant trois mois avant leur transfert sur l'ASS ou le RMI.

La loi du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de revenu minimum d'insertion et créant un revenu minimum d'activité modifie sensiblement le système. Le dispositif RMI est en totalité transféré au département, le co-pilotage avec l'État supprimé. Le département devient seul responsable pour décider de l'admission, la radiation, veiller aux conditions de versement de l'allocation et assurer l'insertion.

Les obligations du bénéficiaire du RMI sont renforcées : un contrat d'insertion doit être établi dans les 3 mois qui suivent l'attribution du RMI, ce contrat doit avoir un contenu concret et être orienté en priorité vers la reprise d'une activité professionnelle. Il doit être respecté par le bénéficiaire pour prétendre au maintien du RMI

L'offre d'insertion est complétée par une nouvelle mesure : le revenu minimum d'activité destiné aux bénéficiaires du RMI relativement proches de l'emploi. Le R.M.A. est une mesure de retour à l'emploi qui complète le dispositif existant : emploi classique, emplois d'insertion par l'activité économique, emplois aidés CES-CEC, C.I.E. et contrats de qualification. Le R.M.A. est un C.D.D. d'une durée hebdomadaire minimale de 20 heures limité à 18 mois. Il est rémunéré par l'employeur sur la base d'une allocation forfaitaire RMI et d'un complément à la charge de l'employeur ; Il correspond à 500 € nets par mois.

Les employeurs peuvent être du secteur marchand ou non marchand (sauf les services de l'État et des départements). Ils ne doivent pas avoir procédé à un licenciement économique au cours des 6 mois précédents et ne pas embaucher un allocataire du RMI en remplacement d'un salarié licencié. Ils doivent mettre en œuvre des actions de tutorat et de formation pour favoriser l'insertion professionnelle du salarié.

B- Situation au niveau du diocèse

Au niveau du diocèse, les 47 634 allocataires du RMI représentent près de 7 % de la population âgée de plus de 25 ans contre 2,2 % au niveau national. Le poids de Marseille est impressionnant. Seuls les cantons d'Allauch et de Roquevaire sont en dessous du taux national. Ce sont des cantons résidentiels habités par des cadres et des ingénieurs des pôles économiques d'Aix-en-Provence, de Rousset et de Marseille.

Part des allocataires du RMI dans la population de plus de 25 ans - 2002			
	P> 25 ans	RMI	%
Canton d'Aubagne	40 451	1 228	3,02 %
Canton de la Ciotat	40 471	1 239	3,06 %
Canton de Roquevaire	27 122	586	2,16 %
Canton d'Allauch	20 486	375	1,79 %
Marseille	556 282	44 206	8,40 %
Diocèse	684 812	47 634	6,95 %
Bouches du Rhône	1 271 328	68 170	5,30 %

Le graphe met en évidence la forte proportion d'allocataires du RMI à Marseille, La Bouilladise, La Ciotat et Aubagne où ce taux est supérieur à 3 %. Il souligne également la situation conforme à la moyenne nationale dans les petites communes du nord du territoire.

À Marseille, les disparités sont considérables entre les arrondissements très pauvres (1°, 2° et 3°), les arrondissements pauvres (14°, 15°, 16°) et les autres. Les quartiers les plus pauvres sont :

- Dans le nord : Malpassé, Saint-Jérôme, Les Arnavaux, Le Canet, Saint-Barthélémy, Saint-Joseph, Borel, les Crottes, Notre Dame Limite, Verduron, la Viste et saint André
- Dans le centre Belsunce, Noailles, Opéra, Grand Carmes et Saint Mauron

Ajoutons enfin que le taux de contrat d'insertion est faible, ce qui tend à ramener cette allocation à une simple prestation financière de solidarité. Le taux plus élevé constaté dans la commission locale d'insertion d'Aubagne la Ciotat traduit une plus grande facilité à proposer aux allocataires du RMI des actions d'insertion.

Taux de contractualisation par C.L.I. Taux moyens mars 2002-février 03			
C.L.I.	Bénéficiaires	Contrats	Tx de contrat
1° Arrondissement	4 529	1 827	39,57 %
2° Arrondissement	2 763	1 075	38,91 %
3° Arrondissement	4 548	1 712	37,70 %
4,11,12° Arrondissement	5 034	1 949	38,72 %
5,6,7° Arrondissement	5 108	1 711	33,50 %
8,9,10° Arrondissement	4 766	2 206	46,29 %
13° et Allauch	4 680	2 263	48,35 %
14° Arrondissement	4 056	2 092	51,62 %
15° Est, 15° Ouest, 16° Amt	6 551	2 948	44,75 %
Aubagne- La Ciotat	2 757	1 664	60,38 %
Diocèse	44 792	19 447	43,41 %
Bouches du Rhône	89 584	38 894	45,64 %

3-Les facteurs de la précarité dans le diocèse

Deux facteurs de précarité sont mis en avant par les travailleurs sociaux : le sous-emploi qui limite toute action d'insertion vers l'activité et le poids des personnes seules qui traduit une grande solitude sociale. Ces deux données sont particulièrement fortes dans le diocèse.

A-Un sous emploi chronique

Le département des Bouches du Rhône est particulièrement affecté par le chômage. Avec un taux moyen de sous-emploi de 12,6 %, les Bouches du Rhône sont au premier rang de tous les départements français. L'offre d'emploi, elle-même faible mais de forte qualification, rencontre une demande conséquente de faible niveau de qualification. Cette demande augmente régulièrement avec l'accroissement du taux d'activité féminin et l'arrivée de migrants sans emploi ou de conjoints. L'offre est beaucoup plus conjoncturelle. La situation en décembre 2003 est la suivante. Elle met en évidence une nouvelle fois le fort taux de chômage à Marseille où 15 % de la population active n'a pas d'emploi. Il s'agit d'un chômage structurel.

Demande d'emploi - Catégorie 1 - décembre 2003			
	dec-03	P. active 99	%
Canton d'Aubagne	2 496	25 818	9,7 %
Canton de La Ciotat	2 960	23 686	12,5 %
Canton de Roquevaire	1 456	17 788	8,2 %
Canton d'Allauch	6912	67 292	7,10 %
Marseille	50 543	336 760	15 %
Diocèse	58 389	417 169	13,90 %
Bouches du Rhône	100 511	799 061	12,6 %



Dans la zone d'emploi de Marseille-Aubagne 33 % des demandeurs d'emploi sont au chômage depuis plus d'un an. Ce chômage est un lourd facteur d'exclusion dans une société où seul l'emploi par le contrat de travail assure un revenu, une protection sociale et une reconnaissance collective. Marseille et la Ciotat se distinguent de toutes les autres communes qui sont dans la moyenne nationale.

B-Le poids des personnes seules

Le départ précoce des jeunes de leur famille, la montée des divorces et les inégalités d'espérance de vie entre les hommes et les femmes expliquent le nombre croissant de ménages composés d'une seule personne et la réduction de la taille moyenne des ménages. Dans le diocèse, la taille moyenne des ménages est de 2,34 personnes, inférieure à celle du département (2,44). C'est à Marseille qu'elle est la plus faible avec 2,24 personnes en moyenne et à Belcodène qu'elle est la plus forte avec 3 personnes par ménages. Les familles installées dans les petites communes du canton de Roquevaire sont souvent des migrants à pouvoir d'achat plus élevé que les autochtones, venus avec des familles avec enfants en bas âge. Les inégalités sont encore plus prononcées en ce qui concerne la part des ménages composés d'une seule personne. Elle atteint 35,7 % dans le diocèse et 38 % à Marseille.

Taille moyenne des ménages					
	Population	Ménages	Taille moyenne	M. d'une personne	%
Canton d'Aubagne	57 882	22 337	2,59	5 813	26,10 %
Canton de La Ciotat	55 042	22 824	2,41	6 533	28,60 %
Canton de Roquevaire	39 318	14 324	2,74	2 580	18 %
Canton d'Allauch	29 445	10 892	2,7	2 580	18 %
Marseille	797 491	346 820	2,29	131 790	38 %
Diocèse	979 178	417 197	2,34	148 831	35,70 %

Ce qui signifie que près de 150 000 ménages sur ce territoire sont des personnes qui vivent seules. Si beaucoup d'entre elles sont des femmes âgées, un nombre croissant sont des actifs qui vivent dans une grande solitude. À Marseille, cette part atteint 50 % dans les 1^o et 5^o arrondissement. Elle est par contre beaucoup plus faible dans les 13^o, 14^o, 15^o et 16^o arrondissement où la population est plus jeune. Elle traduit deux formes de pauvreté différentes : celles de la solitude au centre ville et celle du poids des familles, fréquemment d'origine étrangère dans le nord de la ville.

4-Caractéristiques des ménages pauvres

A-Les familles monoparentales

Il est acquis aussi que les familles monoparentales sont particulièrement affectées par la pauvreté. Dans la mesure où 80 % d'entre elles sont composés d'une femme seule avec enfants, les difficultés rencontrées par ces familles pour pouvoir exercer une activité professionnelle sont amplifiées par le problème de la garde des enfants. Au niveau national, 12,3 % des familles sont monoparentales.

	Familles	Monoparentales	Part des F.M.
Canton d'Aubagne	16 334	2 541	15,6 %
Canton de la Ciotat	16 104	2 212	13,7 %
Canton de Roquevaire	11 526	1 260	10,9 %
Canton d'Allauch	8 728	1 052	12,1 %
Marseille	204 633	41 367	20,2 %
Diocèse	257 325	48 432	18,8 %
Bouches du Rhône	497 113	80 559	16,20 %

Au niveau du diocèse, 19 % des familles sont monoparentales ; 20,2 % à Marseille. Cette donnée est un indicateur global de précarité des familles. Les plus pauvres sont souvent les moins stables et les abandons de domiciles conjugaux se multiplient. L'élément nouveau est l'abandon par la femme, autrefois extrêmement rare.

B-Le faible niveau de diplôme

Un bas niveau de diplôme est un facteur évident de difficulté pour s'insérer sur le marché du travail. La population du diocèse est faiblement diplômée., tout particulièrement à Marseille qui est la grande ville de France dont les habitants sont les moins diplômés. Les bas niveaux de diplômes (BEPC, CEP, CAP, BEP) et les sans diplômes constituent 68,2 % de la population non scolarisée de 15 ans et plus ; les titulaires d'un diplôme de bac plus deux et au delà n'en représentent que 10,4 %. Si la part des bas niveaux est équivalente d'un canton à l'autre, celle des sans diplôme varie entre 23,7 % à Marseille et 13,10 % à Gémenos. C'est aussi à Gémenos que la part des diplômés au-delà de bac plus 2 est la plus forte (14,3%) et à la Penne/Huveaune qu'elle est la plus faible (6,3%). La première commune accueille des ingénieurs, des cadres et des techniciens. La seconde des ouvriers de bas niveau de qualification.

	Aucun diplôme	Bas niveau	Bac et Bac + 2	> Bac + 2
Canton d'Aubagne	21,0 %	49,4 %	21,8 %	7,9 %
Canton de la Ciotat	18,5 %	49,1 %	22,2 %	10,0 %
Canton de Roquevaire	17,6 %	48,2 %	25,2 %	9,1 %
Canton d'Allauch	15,6 %	48,6 %	24,9 %	10,8 %
Marseille	23,7 %	44,5 %	21,1%	10,7%
Diocèse	22,7 %	45,4 %	21,5 %	10,4 %
Bouches du Rhône	22,0 %	46,1 %	21,8 %	10,1 %

C-La Couverture médicale universelle

La couverture médicale universelle, instituée en juillet 1999 permet d'affilier automatiquement au régime général de l'assurance maladie tout résident non couvert. Elle concerne 150 000 habitants dans le diocèse, 15,2 % de la population. Le nombre d'allocataires est particulièrement élevé à Marseille.

Couverture médicale universelle - 2002			
	Population	C.M.U.	% Population couverte
Canton d'Aubagne	57 882	3 267	5,60 %
Canton de la Ciotat	55 042	3 479	6,30 %
Canton de Roquevaire	39 318	1 120	2,80 %
Canton d'Allauch	2 941	696	2,40 %
Marseille	798 430	140 617	17,60 %
Diocèse	980 082	149 179	15,20 %
Bouches du Rhône	1 835 719	217 404	11,80 %

À Marseille, les écarts entre arrondissements sont encore davantage prononcés que pour les autres indicateurs ; les taux atteignent 35 %, 31 % et 37 % dans les trois premiers arrondissements et 34 %, 31 % et 36 % dans les trois derniers. Ils sont révélateurs de la précarité de ces quartiers dans la mesure où la C.M.U. ne concerne que les plus démunis.

D-Les difficultés du logement

Une des premières conséquences de la précarité est la difficulté pour se loger que rencontrent les ménages de condition modeste. L'augmentation régulière des loyers, la pression foncière et l'insuffisance de logements sociaux conduisent les ménages les plus pauvres à devoir s'installer dans les « logements sociaux de fait » que constitue le parc privé dans les centres villes. Des propriétaires peu scrupuleux louent des logements insalubres à des familles pauvres ; c'est notamment le cas dans le centre de la Ciotat et dans celui de Marseille. Le parc social est notoirement insuffisant et il progresse peu. Il est de plus totalement saturé et n'offre aucune vacance. La situation est bloquée.

Parc de logements sociaux 2002					
	Résidences principales	Propriétaires	%	Logements sociaux	%
Canton d'Aubagne	22 337	11 313	50,6 %	4 678	20,94 %
Canton de la Ciotat	22 824	12 281	56,8 %	3 797	16,50 %
Canton de Roquevaire	14 324	10 160	70,9 %	465	3,25 %
Canton d'Allauch	10 892	8 077	74,1 %	566	5,19 %
Marseille	346 820	152 119	43,9%	69 407	20%
Diocèse	417 197	193 950	46,5 %	78 883	18,90 %
Bouches du Rhône	750 987	371 722	49,5 %	136 415	18,43 %

Alors que la loi solidarité et renouvellement urbain impose aux communes de plus de 3 500 habitants qui appartiennent à une communauté d'offrir au moins 20 % de logements sociaux, cette part n'est atteinte que par quelques communes : Aubagne (25%), La Penne/Huveaune (21,2%), la Ciotat (22,8%) et Marseille (20%). Ce sont ces communes qui ont également le moins d'habitants propriétaires de leur logement. Certaines communes importantes n'offrent aucun logement social : Gémenos et Ceyreste notamment.

Typologie des pauvres dans le diocèse

Les « gens de peu » et les « gens de rien »

On peut classer cette population en trois catégories :

- La première est celle de ménages à très faibles ressources qui ont un emploi trop mal rémunéré pour vivre normalement. Ce sont ces « travailleurs pauvres » qui occupent des emplois fragiles, souvent à temps partiel, sur des postes de travail aidés. Ils habitent dans des logements sociaux des quartiers nord de Marseille, d'Aubagne ou de la Ciotat. Peu qualifiés, peu mobiles, ils vivent dans des conditions difficiles. Ils alternent des situations d'emploi et de sous-emploi sans amélioration notable de leur condition. Ils ne participent pas à la dynamique de l'économie locale. Ils ne sont pas allocataires du RMI mais, généralement d'autres formes d'aide, tout particulièrement au logement. Leur situation est d'autant plus difficile qu'ils ne bénéficient pas de mesures spécifiques d'accompagnement. On peut évaluer ces personnes à 150 000 soit 15 % des habitants du diocèse.
- La deuxième est celle de personnes sans emploi depuis longtemps, en voie de désocialisation, dont les principales ressources proviennent des allocations sociales. Ces personnes vivent souvent dans des logements insalubres du centre ville, dans le logement social de fait. On rencontre parmi elles une forte proportion de familles monoparentales et d'étrangers. Elles travaillent, quand elles le peuvent, du travail au noir, fréquentent les restaurants du cœur, sont pour la plupart, allocataires du RMI Localisées principalement à Marseille, elles bénéficient de nombreux dispositifs d'accompagnement (P.L.I.E., contrats d'insertion, P.D.L.P.D., aide sociale du département...) et de la couverture médicale universelle. On peut les évaluer à 50 000 soit 5 % des habitants du diocèse.
- La troisième est celle des sans domicile fixe. Ce sont ces exclus qui fréquentent, de façon irrégulière, les centres d'accueil : à Marseille, les centres d'accueil de nuit de Madragueville (300 lits) et de Forbin Saint Jean de Dieu, le centre d'accueil de jour de Marceau qui ne reçoit que des personnes en règle. Le centre de Béthanie du Secours Catholique reçoit une centaine de personnes par jour en situation régulière ou pas. Si cette population est stable au niveau quantitatif, elle est de plus en plus précaire et fortement désocialisée. Sa réinsertion ne peut passer que par des opérations lourdes. On compte parmi elle une forte proportion d'étrangers, de plus en plus venus des pays de l'est, souvent en situation irrégulière et, de ce fait non-allocataires des prestations sociales ou du revenu minimum d'insertion. On peut les évaluer à 500.

Quantitativement, dans le diocèse de Marseille qui compte 965 000 habitants

- Les ménages à faibles ressources représentent 150 000 personnes
- 47 600 personnes de plus de 25 ans sont allocataires du RMI
- 58 000 actifs sont sans emploi
- 148 000 personnes vivent seules
- 48 400 familles sont monoparentales
- 552 800 personnes de plus de 15 ans ont un bas niveau de diplôme
- 150 000 personnes bénéficient de la couverture médicale universelle
- 500 personnes sont sans domicile fixe

Dans le tableau de synthèse suivant il apparaît; au regard des quelques indicateurs retenus que :

- Les habitants du département des Bouches du Rhône sont plus pauvres que la moyenne nationale
- Les diocésains de Marseille sont plus pauvres que la moyenne départementale
- Les Marseillais sont plus pauvres que la moyenne diocésaine
- Les habitants du centre (1^o, 2^o et 3^o arrondissement) et du nord (14^o, 15^o, 16^o arrondissement) sont plus pauvres que l'ensemble des Marseillais.
- Les habitants des autres cantons sont moins pauvres, sauf à Aubagne et à la Ciotat, même si la situation est moins défavorable pour ces villes qu'à Marseille.

Par contre, les cantons de Roquevaire et d'Allauch ne sont pas affectés de façon particulière par la précarité de leurs ménages.

Synthèse des indicateurs de précarité								
Communes et cantons du diocèse								
	% F.F.N.I.	% Rmistés	T.C.	% des M.I.	% F.M.	% B.N.D.	% C.M.U.	% L.S.
Canton d'Aubagne	49,0 %	3,02 %	9,70 %	26,10 %	15,60 %	70,40 %	5,60 %	20,94 %
Commune d'Aubagne	51,0 %	3,27 %	9,80 %	28 %	16,80 %	71,70 %	6,40 %	25 %
Canton de la Ciotat	47,0 %	3,06 %	12,50 %	28,60 %	13,70 %	67,60%	6,30%	16,50%
Commune de la Ciotat	53,0 %	3,83 %	14,70%	30,50%	15,40%	73,30%	8,40%	22,86%
Canton de Roquevaire	44,0 %	2,16 %	8,20 %	18 %	10,90 %	65,80 %	2,80 %	3,25 %
Canton d'Allauch	38,0 %	1,79 %	7,10 %	18 %	12,10 %	64,20 %	2,40 %	5,19 %
Marseille	53,0 %	8,40 %	15 %	38 %	20,20 %	69,10 %	17,60 %	20 %
Diocèse	51,5 %	6,95 %	13,90 %	35,70 %	18,80 %	68,10 %	15,20 %	18,90 %
Bouches du Rhône	50,0 %	5,30 %	12,60 %	31,80 %	16,20 %	68,10 %	11,80 %	18,43 %
France		2,20 %	9,50 %	31,40 %	12,30 %	60,50 %	7,70 %	15,60 %

% F. F.N.I. : part des foyers fiscaux non imposés

% Rmistés : Part des allocataires du RMI dans la population de plus de 25 ans

T.C. : Taux de chômage en décembre 2003

% des M.I. : part des ménages composés d'une seule personne

% F.M. : Part des familles monoparentales

% B.N.D. : Bas niveau de diplôme de la population de plus de 15 ans non scolarisée

% C.M.U. : Part de la population allocataire de l C.M.U.

% L.S. : Part des logements sociaux dans les résidences principales

Tous les indicateurs utilisés montrent la situation sociale préoccupante de 20 % de la population du territoire Marseille, Aubagne et la Ciotat sont les communes qui concentrent la plus grande part de familles et de personnes dans le besoin. La précarité est forte ou très forte en 2002. Or, dans ces trois communes qui représentent 90 % de la population du territoire, la situation de dégrade. Le poids de la précarité et sa tendance à augmenter s'observent aussi à la Penne/Huveaune alors qu'à Plan de Cuques, Gémenos et la Bouilladise, communes peu concernées par la précarité, la situation a tendance à se détériorer. Elle est stable dans 4 communes : Cassis, Peypin, Roquefort la Bédoule, Cuges les Pins.

Synthèse : Précarité dans les communes de plus de 3 500 habitants			
	P. 1999	Précarité en 2002	Évolution 95-02
Marseille	798 430	Très forte	Augmentation
Aubagne	42 638	Forte	Augmentation
La Ciotat	31 630	Forte	Augmentation
Allauch	18 907	Faible	Diminution
Plan de Cuques	10 503	Faible	Augmentation
Auriol	9 461	Moyennement faible	Diminution
Cassis	8 001	Moyennement faible	Stabilité relative
Roquevaire	7 853	Moyennement forte	Diminution
Carnoux	7 042	Moyennement faible	Diminution
Penne/Huveaune	6 005	Moyennement forte	Augmentation
Gemenos	5 485	Moyennement faible	Augmentation
Peypin	4 956	Faible	Stabilité relative
La Bouilladisse	4 904	Faible	Augmentation
Roquefort la Bédoule	4 733	Moyennement forte	Stabilité relative
Cuges les Pins	3 754	Forte	Stabilité relative
Ceyreste	3 636	Très faible	Stabilité relative

Marseille, ville pauvre ?

Peuplée de vagues d'immigrants venus par la mer, isolée du continent par des collines calcaires qui ont longtemps délimité son espace de vie, la ville semble plus fermement attachée à la Méditerranée qu'à l'Europe

Marseille n'existe pas comme espace homogène. Le cadre communal n'est plus porteur d'une économie spécifique qui serait celle du district industrialo-portuaire qui fût le sien au siècle passé quand la ville s'est repliée sur elle-même dans une logique de négoce et d'échanges. Le système a implosé dans les années soixante avec la crise portuaire, le dédoublement du port en deux bassins, et le déclin de l'industrie portuaire. Pendant les trente glorieuses, Marseille est sortie de Marseille sans s'en apercevoir. Comme le rappelle B. Morel², des « événements fondateurs » promus par l'État ont posé le cadre d'une métropolisation sans métropole : la création de la zone industrialo-portuaire de Fos, le soutien à l'industrie aéronautique de Marignane et d'Istres, la création du Centre d'Études Nucléaires de Cadarache, l'aménagement de la zone d'activité d'Aix-les-Milles, la création de la zone commerciale de Plan de Campagne ». Et, peu à peu, la périphérie de Marseille, de plus en plus attractive, a englouti son centre.

Il y a plusieurs Marseille

Aujourd'hui Marseille éclate de toutes parts.

Marseille est la ville des extrêmes. Pour certains commentateurs, c'est une ville entrepôt qui n'a pas su réussir l'étape de la décolonisation et qui vit encore sur un passé exclusivement portuaire maintenant révolu. Pour d'autres, c'est une grande métropole Méditerranéenne en construction résolument entrée dans la modernité. Pour tous, Marseille symbolise, plus que toute autre, une cité attachante et fière qui n'a jamais voulu se mouler dans les moyennes nationales ou européennes et a toujours hésité à s'associer aux villes voisines. En fait, et si les Anglais écrivent Marseille avec un s, c'est qu'il y a plusieurs Marseille qui portent chacune

² B. Morel :Marseille, naissance d'une métropole » L'Harmattan- 199

une réalité économique, une sociabilité, des habitants, des actifs, des cultures et des attitudes qui pourraient faire douter de son identité.

Il ne s'agit pas à proprement parler d'inégalités ou de déséquilibres qui renverraient à des politiques construites pour les réduire. Il n'existe pas de Marseillais moyen et peu de points communs entre l'ingénieur de la COMEX et le commerçant mouride du boulevard Camille Pelletan. Ils ne sont pas dans le même monde. Comme il serait illusoire, à grands coups d'investissements publics, de prétendre transformer les quartiers nord en quartiers sud. Ils ne sont pas dans la même ville. Le défi de Marseille est bien dans sa capacité à savoir faire fonctionner ensemble tous ses acteurs, ses territoires, ses voisins et ses partenaires sans vouloir s'identifier à d'autres grandes villes qui ne lui ressemblent pas : Toulouse, Bordeaux, Strasbourg ou, plus proche, Nice ou Montpellier. Il faudrait que ses ingénieurs et ses aménageurs s'en souviennent.

Le renouveau de Marseille ne bénéficie pas aux Marseillais en difficulté

Aujourd'hui, on parle volontiers du « renouveau de Marseille ». Il est certain que la situation économique de la cité s'est améliorée³, dans le cadre notamment de la reprise économique des années 1996. La coupe du monde de football, l'arrivée du T.G.V., la réussite d'activités économiques nouvelles dans les médias et la communication et un certain effet de mode y ont contribué. La politique municipale en a pris sa part. Les aides du conseil général et régional aussi. Mais ce retour de Marseille comme ville « branchée » n'est pas celui de tous les Marseillais. Le niveau du chômage, la part importante de ménages à faibles ressources, les disparités territoriales entre certains quartiers du centre et du nord et le reste de la cité témoignent de fortes inégalités de conditions de vie et du risque d'une ville éclatée, sans doute trop souvent sous les projecteurs des médias en quête d'exotisme.

De ce fait la situation de Marseille se traduit par un paradoxe apparent entre un système économique qui fonctionne mieux, des équipements de qualité, une image de marque qui s'améliore et une forte précarité du quart de sa population, des taux de chômage très élevés et des inégalités territoriales de développement que de politiques publiques déterminées, et notamment la politique de la ville, n'a pas su réduire de façon significative.

L'économie de bazar est une économie de pauvres

Une des originalités de Marseille est d'accueillir une « autre « économie » qualifiée « d'économie de bazar⁴ » directement reliée aux dynamiques d'échanges avec l'Afrique et le Maghreb. Sans rapport avec ceux des grandes entreprises qui font l'essentiel du trafic du port, ces échanges « sont techniquement, politiquement et économiquement pauvres mais culturellement et socialement riches du sens qu'ils donnent aux lieux qu'ils investissent et aux acteurs qu'ils mobilisent ». Ils portent du « capital social ». Cette économie informelle dont le territoire économique est l'arrière-port de Noailles à Saint-Louis est le lieu d'échanges de vêtements, de bijoux, de voitures d'occasion, de biens électroménagers qui passent par les réseaux de grossistes locaux, juifs séfarades ou arméniens. Une partie est destinée à l'exportation vers l'Algérie conduite par des trabendistes. Une autre s'adapte à la demande de cette population. Initialement affaire d'Algériens, le « comptoir » est maintenant ouvert à des

³ Dans un sondage réalisé par la SOFRES en novembre 2002 auprès d'un échantillon de 700 électeurs représentatifs de la population marseillaise âgée de plus de 18 ans, 69% des sondés pensent que la ville est plutôt en expansion et 23% en déclin. 67% ont une opinion favorable sur l'action de la municipalité.

⁴ Cabas et conteneurs Activités marchandes informelles et réseaux migrants transfrontaliers- Sous la direction de M.Péraldi- M.M.S.H. 2001

commerçants Syriens, Tunisiens, Sénégalais, Marocains et Libanais qui travaillent à partir de leurs réseaux relationnels et familiaux sur des critères de rentabilité qui ne sont pas ceux de la comptabilité classique. Noailles, Pelletan, marché du soleil, marché aux puces sont devenus des lieux emblématiques de ces commerces singuliers où la parole donnée compte davantage que la bonne réputation ou la solidité bancaire. Après bien des péripéties qui tiennent à l'évolution de la législation sur les étrangers, Noailles confirme sa position de centre d'affaires Africain par la multiplication de « boutiques » où « clients, relations, employés circulent et s'installent autant pour discuter et échanger que pour consommer ». Belsunce concentre le commerce de gros tenu par des Maghrébins. Les jeunes commerçants du secteur Camille Pelletan se disent kamikazes car la concurrence est dure. Ils vendent du prêt à porter, des couettes, des tapis. D'autres communautés comme les Comoriens ou les Tsiganes Bosniaques se placent sur le créneau plus modeste de la revente à la sauvette d'objets divers d'occasion. Dans cette économie de la rue, les petits restaurants, les snacks, les bars, les salons de coiffure sont aussi des boutiques et des lieux de rencontres où se nouent les affaires conclues sur des réseaux familiaux ou ethniques.

Les inégalités de conditions de vie sont considérables

Le tableau montre les grandes inégalités des situations sociales d'un arrondissement à un autre. En retenant cinq critères de précarité (part des familles monoparentales, part des ménages allocataires du RMI, part des allocataires à faibles revenus, taux de chômage et part des chômeurs de longue durée), 7 arrondissements représentant 41 % de la population de la ville sont en grande précarité. Il s'agit des trois arrondissements du centre (les 1°, 2°, 3°) et des quatre arrondissements du nord (13°, 14°, 15°, 16°). Les écarts entre :

- La part des foyers fiscaux non imposés varie entre 35,5° dans le 8° et 68,8 % dans le 2°.
- Le revenu moyen par foyer fiscal varie entre 21 865 € dans le 8° et 3582 € dans le 1°.
- La part des allocataires du RMI dans la population de plus de 25 ans varie entre 2,9 % dans le 8° et 18,9 % dans le 1°.
- La part des familles monoparentales varie de 15,7 % dans le 8° et 24,5 % dans le 1°.

Le revenu moyen des ménages en 1999 est à Marseille de 12 862 €, ce qui fait de Marseille une ville pauvre. L'éventail des revenus est très ouvert. Les 10 % des ménages les plus aisés perçoivent plus de 10 fois le revenu au-dessous duquel se trouve les 10 % du bas de l'échelle sociale. Marseille est une ville de grandes inégalités sociales qui sont aussi territoriales. Les 7°, 8° et 9° arrondissement ont un revenu moyen deux fois plus élevé que les arrondissements du centre (1°, 2°, 3°) et du nord (13°, 14°, 15°, 16°). Ce sont souvent les ménages les plus aisés qui les ont quittés pour s'installer dans la couronne périurbaine dont le revenu annuel moyen est de 15 029 € avec toujours de fortes inégalités. 15 % des ménages vivent au-dessous du seuil de pauvreté et le quart des Marseillais ne disposent que de très faibles ressources Le chômage (qui concerne 15 % des actifs), la précarité de l'emploi, l'isolement (38% des ménages sont composés d'une seule personne), et la monoparentalité prédisposent aux situations financières difficiles. 8,4 des Marseillais de plus de 25 ans sont allocataires du revenu minimum d'insertion. La part de la population à faibles revenus dans la population totale varie de 1 à 5 entre les arrondissements et de 1 à 10 entre les quartiers, le plus riche étant Bonneveine et le plus pauvre Noailles. La moitié des allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales sont des personnes seules, 25 % des familles monoparentales. La composition des ménages se modifie plus rapidement que dans le reste de la France : toujours plus de personnes seules et de familles monoparentales et toujours moins de couples avec enfants.

Pourtant, malgré ces données préoccupantes, Marseille n'a jamais explosé socialement. Certains y voient le résultat d'un intense travail social appuyé par une vie associative développée et une politique de la ville bien conduite. D'autres soulignent un comportement de tolérance, un attachement au territoire, la « fierté d'être Marseillais » qui est la devise de l'O.M. Il existe probablement une forte tradition d'intégration et des communautés puissantes qui jouent un rôle régulateur aux limites de l'économie formelle et de l'économie informelle. Certains travaux récents ont mis en évidence la place et le rôle de ces Marseillais singuliers dans une « économie de bazar » d'entrepreneur sans entreprise : confrérie mouride, « kamikazes » maghrébins, trabendistes algériens, fundis comoriens participent à leur niveau à la solidarité entre Marseillais de même origine.

Il est peu probable toutefois que ces Marseillais en rencontrent d'autres, nouveaux venus de la région Parisienne, de l'Europe du Nord ou des Etats-Unis d'Amérique embauchés par de grands groupes internationaux au gré de carrières construites sur la mobilité. Occupant les emplois offerts dans les nouvelles technologies, l'informatique, les technologies de la communication et ce qu'il est convenu d'appeler la nouvelle économie, ces actifs considèrent souvent les autres comme au mieux des éléments d'exotisme « à la marseillaise », au pire comme des marchands sans scrupule que la modernité conduit inéluctablement à la disparition.

Synthèse des indicateurs de précarité - Marseille

Arrond.	% F.F.N.I.	R.M.F.S.	R.M.F.F.N.I.	% Rmistes	T.C.	% M.I.	% F.M.	% B.N.D.	% C.M.U.	% L.S.
1	67,7%	8 776	3 582	18,9%	23,9%	53,4%	24,5%	63,6%	35,2%	7,0%
2	68,8%	7 998	3 748	16,6%	23,1%	48,4%	26,0%	74,8%	30,5%	12,7%
3	68,4%	7 758	3 960	17,3%	22,9%	41,9%	26,6%	80,7%	37,0%	17,6%
4	47,9%	12 296	5 086	6,3%	14,2%	47,1%	20,8%	66,0%	12,3%	10,7%
5	49,0%	11 552	4 736	6,8%	15,6%	54,7%	20,4%	61,4%	12,4%	6,1%
6	45,6%	14 467	4 542	7,6%	15,8%	50,8%	21,3%	52,5%	12,8%	3,6%
7	39,8%	16 693	5 052	4,0%	12,4%	44,7%	17,1%	57,9%	5,7%	5,6%
8	35,5%	21 865	5 567	2,9%	10,7%	38,9%	15,7%	50,8%	4,5%	13,7%
9	41,3%	16 762	5 652	3,2%	10,3%	32,3%	17,4%	60,2%	6,8%	14,2%
10	51,7%	11 701	5 652	4,9%	12,4%	34,9%	18,7%	73,1%	11,3%	14,7%
11	52,6%	12 597	5 678	5,6%	12,1%	23,7%	18,4%	74,0%	11,6%	34,2%
12	41,6%	16 435	5 605	2,9%	8,4%	28,2%	16,1%	62,9%	4,6%	14,5%
13	59,2%	10 880	4 900	8,7%	15,8%	28,0%	21,8%	76,3%	21,1%	40,6%
14	65,7%	8 703	4 477	11,9%	18,9%	29,1%	23,1%	82,3%	33,7%	50,9%
15	70,3%	7 992	4 464	11,7%	17,7%	29,2%	24,0%	84,4%	30,5%	26,1%
16	62,4%	9 511	4 934	14,0%	22,0%	31,5%	21,4%	82,0%	36,3%	20,0%

Arrond. : Arrondissement

% F. F.N.I. : part des foyers fiscaux non imposés

R.M.M.F.F.Revenu moyen des foyers fiscaux

R.M.F.F.N.I. : Revenu moyen des foyers fiscaux non imposés

% Rmistes : Part des allocataires du RMI dans la population de plus de 25 ans

T.C. : Taux de chômage en décembre 2003

% des M.I. : part des ménages composés d'une seule personne

% F.M. : Part des familles monoparentales

% B.N.D. : Bas niveau de diplôme de la population de plus de 15 ans non scolarisée

% C.M.U. : Part de la population allocataire de I C.M.U.

% L.S. : Part des logements sociaux dans les résidences principales